

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 01-10/2022**

Objet : Aide exceptionnelle à l'attention de _____

L'an deux mil vingt deux et le 11 octobre à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes Fabrice LARUE – Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Eric TEUFERT – Colette CHIODI – Marie-France TRINEAU – Daniel LANGA.

Absents excusés : Néant

Absents : Marie-Hélène JUVENON – Christelle ROBIN – Laura BERBEL – Géraldine CAMU – Corinne VANDECASTEELE.

Procurations : Néant

VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la sollicitation de Madame SANGOUARD Lydie, assistante sociale du centre hospitalier Drôme Vivarais pour _____ auprès du CCAS de Clérieux,
- ◆ Vu le rendez-vous entre _____ et Madame VEY-FARCE Cathy, Vice-Présidente du CCAS ainsi que les pièces justificatives remises,

Considérant que, _____ séparée avec 3 enfants à charge, fait face à des difficultés pour le paiement du premier mois de loyer de son nouveau logement proposé par Habitat Dauphinois à hauteur de 600 euros.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser 300 euros à Habitat Dauphinois représentant la moitié du premier loyer.

DIT que ce montant sera réglé directement par le CCAS.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget CCAS.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 octobre 2022

Le Président
Fabrice LARUE

La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE

